

PROCÈS-VERBAL

Liste de présence :

Présidence : Didier MARCHAND.

Membres du Conseil Fédéral présents :

Marie-Laure BRUNAUD, Laurent BOUVET, Joseph BURDIN, Marie-Antoinette CANU, Stéphanie CATTOEN, Vincent DEDIEU, Alfred DEFONTIS, Jean-Claude ESNAULT, Marc FAYET, Claire FLORET, Stéphane GARCIA, Catherine GASTOU, Alain GHILONI, Sabrina JONNIER DE HARO, Philippe LIMOUSIN, Philibert MOUEZA, Éric PIHET, Jean PONARD, Denis REPÉRANT, Nicolas ROUGEON, Pascal SERGENT, Nathalie THIMEL BLANCHOZ, Jean-Yves THIVER, Marc TILLY, Yannick TIREL, Gilles ZOPPI.

Membres du Bureau Exécutif présents :

Michel CALLOT, Président du Bureau Exécutif ; Gilles DA COSTA, Trésorier Général ; Sylvain DUPLOYER ; Éric JACOTÉ ; Marie-Françoise POTEREAU ; Jean-Michel RICHEFORT ; Ludovic SYLVESTRE.

Invités présents :

Éric MEINADIER, Médecin en charge de la surveillance médicale réglementaire.

Assistent également à la réunion :

Bénédicte FOUBERT-LAUTROUS, Directrice administrative et financière ; Magali DELLA SCHIAVA, Assistante du Président ; Christophe LAVERGNE, Directeur juridique ; Anne LE PAGE, Directrice des activités sportives ; Cédric CHAUMOND, Directeur technique national adjoint, Fabien RAFFOUX, Directeur des systèmes d'information.

Ordre du jour

I.	OUVERTURE PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL FÉDÉRAL	3
II.	ADOPTION DU PV DU 13 JUIN 2020.....	3
III.	INFORMATIONS GÉNÉRALES	3
1.	Introduction	3
2.	UCI et international.....	3
3.	COJO	4
4.	CNOSF.....	4
5.	Activités fédérales	4
6.	Point RH.....	5
7.	Intervention du Médecin en charge de la surveillance médicale réglementaire	6
8.	Intervention du DTN adjoint.....	7
IV.	FINANCES (DONT BUDGET RECTIFICATIF ET TARIFICATION)	7
1.	Budget rectificatif.....	7
2.	Tarifification.....	8
V.	PLAN DE RELANCE	8
VI.	COMMISSIONS ET POINTS RÉGLEMENTAIRES.....	11
1.	Trial	11
2.	Cross.....	Erreur ! Signet non défini.
3.	Route Femmes.....	11
4.	Piste	14
5.	Route hommes.....	15
VII.	QUESTIONS DIVERSES	17

I. OUVERTURE PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL FÉDÉRAL

Le Président se réjouit de constater que depuis le 1^{er} juillet 2020, le calendrier s'étoffe progressivement. Il faut espérer un retour à une situation presque normale pour le début du mois d'août 2020. Le cours de l'histoire du cyclisme doit reprendre ses droits. Les acteurs vivent toutefois avec une certaine peur du lendemain. Les membres du Conseil fédéral doivent être les ambassadeurs des gestes barrières et des mesures sanitaires.

II. ADOPTION DU PV DU 13 JUIN 2020

Sous réserve de la prise en compte des modifications actées en séance, le PV du Conseil fédéral du 13 juin 2020 est adopté à l'unanimité.

III. INFORMATIONS GÉNÉRALES

1. Introduction

Michel CALLOT estime que les dernières informations concernant une éventuelle reprise de l'épidémie suscitent une certaine inquiétude.

Il tient à remercier tout particulièrement Didier MARCHAND pour le travail préparatoire et d'animation du Conseil fédéral. De même, Éric MEINADIER doit être vivement remercié, car il fait partie des nombreux soignants ayant été mobilisés durant la crise sanitaire. La FFC lui adresse toutes ses félicitations pour cet engagement.

Par ailleurs, Michel CALLOT note que le nouveau Premier ministre, Jean CASTEX, connaît de très près l'univers du sport. Il était en effet Président de l'ANS et Directeur de l'action interministérielle autour de l'organisation des JO de 2024. Dans ce cadre, la FFC a été associée à des groupes de travail impliquant d'autres fédérations, en présence de Jean CASTEX. Ce dernier avait pris le temps de comprendre les problématiques du sport fédéré. De son côté, le Ministère des Sports reste un ministère délégué lié à l'Éducation nationale. Dans la perspective des JO de 2024, le sport sera au cœur des problématiques de la société, ce qui représente un élément positif. Enfin, une certaine stabilité au sein du cabinet de la ministre des Sports permettra sans doute de faciliter le déploiement des actions déjà engagées.

2. UCI et international

Sur le plan international, l'UCI a accompli des efforts pour tenter de maintenir un calendrier d'événements internationaux suffisants, même si la suppression du Championnat du monde de BMX représente une grande déception. De plus, l'UCI a mis en place un protocole sanitaire très lourd centré sur le cyclisme sur route. Il s'agit d'éviter que le sport cycliste soit pointé du doigt si un problème se déclare dans une épreuve majeure. Il apparaît très difficile aux organisateurs français de se mettre au diapason de ce protocole, comme l'a expliqué à plusieurs reprises Marc MADIOT dans le cadre du Bureau Exécutif. Le directeur du Tour de France a rappelé que l'édition 2020 sera très particulière, avec la constitution de « bulles » étanches. À ce jour, l'UCI a indiqué qu'il n'y aurait pas d'assouplissement du protocole en ce qui concerne la route.

3. COJO

Michel CALLOT évoque par la suite les travaux menés avec le COJO, par rapport à la tenue de l'épreuve de VTT à Élancourt. Il convient désormais de faire en sorte que la FFC reste une actrice de la préparation de cette épreuve olympique et puisse intervenir concrètement sur le volet « héritage ». Un défi nouveau pèse désormais sur le COJO, en particulier concernant les sites éphémères. Il reste à ce jour deux sites éphémères pour le cyclisme : le freestyle et le BMX. Si les projets devaient évoluer, il faudrait que la FFC soit directement partie prenante.

4. CNOSF

Sur le volet CNOSF, Michel CALLOT évoque l'Assemblée générale qui s'est tenue à la fin du mois de juin 2020. Le préambule à une charte de bonne conduite a été adopté à cette occasion. La charte vise notamment à permettre une forme de conciliation pour régler les problèmes de concurrence anormale entre les fédérations. Le second point concerne la capacité à mieux régler la relation entre les fédérations délégataires et les fédérations affinitaires. Ce texte inclut la renonciation par les fédérations affinitaires à distribuer des titres de champions de France. Après le préambule, il conviendra de traiter la problématique de la licence et de l'affiliation.

5. Activités fédérales

Michel CALLOT indique que la FFC est parvenue à rouvrir la possibilité de réaliser des compétitions plus tôt que prévu. Il faut se réjouir du fait que les initiatives se sont multipliées dans les régions. Les compétitions se remettent désormais en place, ce qui est très positif. Il convient toutefois de faire preuve de la plus grande vigilance sur le respect des normes sanitaires, telles qu'elles ont été éditées dans les fiches-conseils de la FFC. Ce risque est propre à l'activité, mais il faut le rendre le plus faible possible, de par la mise en place de règles précises. La sensibilisation des organisateurs est cruciale pour l'image de la Fédération et la sécurisation des activités sur la durée. La prudence est donc de mise pour œuvrer à la réussite de la reprise.

Le Président de la FFC évoque par ailleurs le Conseil National des présidents de comités régionaux, qui s'est tenu en juillet 2020. Des enjeux de budget rectificatif et de tarification ont notamment été évoqués, au-delà du plan de relance. Les réactions aux mesures du plan de relance dépendent de la réalité du terrain. Il s'est donc agi de rendre ces mesures les plus régionalisables possible. Ce plan de relance est caractérisé par une certaine souplesse, afin qu'il produise le maximum d'effets, pour que la FFC reparte en pleine activité le plus rapidement possible.

Michel CALLOT aborde en outre le sujet du Championnat de France sur route. Il était essentiel de sauver cette épreuve dont l'impact symbolique et médiatique est très fort. À ce jour, ce Championnat devra être organisé dans un délai très court dans une autre commune.

Il salue en outre la présence à cette réunion de Jean-Yves THIVER, alors que la Guyane est particulièrement touchée par la crise sanitaire.

Jean-Yves THIVER confirme que la Guyane est fortement impactée par la pandémie de Covid-19, à cause notamment de la mauvaise gestion de la crise au Brésil. Des mesures sanitaires très strictes ont été engagées. L'activité du comité régional est à l'arrêt. Des courriers de report de subvention sur l'année 2021 sont en cours d'élaboration. Un calendrier de relance avait été établi pour le 1^{er} août, mais cette date

semble trop optimiste. L'activité sera relancée en septembre, octobre et novembre. À la sortie de cette pandémie, il faudra mettre l'accent sur ce qui concerne les opérations de masse, afin que le cyclisme soit perçu comme un véritable vecteur de sortie de confinement. Sur le plan financier, l'absence du Tour de Guyane en 2020 provoquera des dégâts.

Michel CALLOT rappelle que Mayotte est dans une situation comparable. Il aborde par la suite le sujet d'une initiative émanant du comité Grand Est sur la structuration d'une commission dans le domaine du freestyle. Il est important de mettre en valeur une telle démarche, afin de mutualiser les idées.

Alain GHILONI confirme que dans sa région, les clubs étaient plus ou moins organisés, mais pas forcément affiliés à la FFC. Depuis le mois de septembre 2019, un travail a été entrepris avec le président du club de Toul et la commission sur le freestyle a été constituée en juin 2020. Le groupe travaille et le premier Championnat régional de BMX freestyle se tiendra les 5 et 6 septembre 2020, à Toul. Troyes, Strasbourg et Reims représentent en outre des pôles intéressants pour déployer l'activité. La commission est autonome, mais Alain GHILONI, Jean-Claude CLAUDEL, le Secrétaire général ou le trésorier seront acteurs de cette instance.

6. Point RH

Bénédicte FOUBERT-LAUTROUS présente tout d'abord les résultats du questionnaire réalisé auprès de tous les salariés de la FFC. Ce questionnaire avait été mené pour s'assurer que le plan de reprise était bien accepté, et pour voir si la gestion de la crise (télétravail, lien social...) avait été bien suivie. Le taux de participation a atteint 67 %. Ainsi, 92 % des répondants font part de leur confiance dans les mesures de sécurité mises en place et jugent suffisantes l'information et la communication de la FFC sur le plan de reprise. Les équipements de protection individuels ont été distribués très rapidement et des supports visuels ont été édités pour rappeler les consignes à tenir. En outre, une visite contradictoire de l'entretien des locaux a été réalisée avec un représentant du personnel.

Par ailleurs, certains salariés en chômage partiel ont fait part de difficultés financières. La FFC s'est alors rapprochée d'AG2R. Un soutien financier a été mis en place pendant cette crise. Un soutien psychologique pour la santé des dirigeants et des cadres de direction a également été mis en place.

De plus, 73 % des répondants estiment que la crise impliquera une évolution de l'organisation de la FFC au moins jusqu'au 30 septembre 2020. Il faut espérer un retour à la normale à partir du 1^{er} octobre 2020.

Il faut noter que 78 % des répondants au questionnaire ont évolué en télétravail durant la crise. Les salariés ont apprécié le fait que les réunions avec les managers permettaient une priorisation des activités et des tâches, ainsi qu'un contrôle de la charge de travail. 86 % des répondants ont estimé que les horaires de travail étaient totalement adaptés. Les salariés se sont sentis soutenus et bien accompagnés durant la crise.

Bénédicte FOUBERT-LAUTROUS poursuit sa présentation avec le plan de reprise d'activité. La reprise est progressive, avec des conditions sanitaires optimales et des mesures organisationnelles et managériales adaptées. De nombreuses réunions ont été organisées avec les représentants du personnel et les responsables de service. Le retour progressif des salariés sur site s'est effectué à partir du 1^{er} juillet 2020. Le chômage partiel a été maintenu jusqu'au 30 septembre 2020 et le télétravail reste

autorisé jusqu'au 31 août jusqu'à deux jours par semaine. Un planning a été établi pour faire en sorte qu'un maximum de 50 % des effectifs soit présent sur site. À compter du 1^{er} septembre, cette dérogation de deux jours de télétravail s'arrêtera. Les salariés à risque ont été reçus par le médecin du travail. L'organisation des équipes a été déléguée à chaque directeur de service, qui doit porter une attention particulière à identifier des solutions alternatives si les salariés rencontrent des problèmes.

Le Bureau Exécutif a validé la réactivation de tous les dossiers stratégiques et les grands projets, notamment le projet de notes de frais. S'agissant de la démarche RSE, l'espace de restauration avait été réaménagé. Le tri des déchets au sein du vélodrome est en train de se mettre en place. Les machines à café avec capsules ont été supprimées au siège. Les bouteilles d'eau ont en outre été remplacées par des fontaines.

7. Intervention du Médecin en charge de la surveillance médicale réglementaire

Éric MEINADIER indique qu'il œuvre en ce moment dans les processus de réhabilitations des patients touchés par le Covid-19. Il apparaît que le vélo est un outil très bien adapté pour cela. Par ailleurs, la pandémie n'est pas terminée. Il serait dramatique que les grandes compétitions disparaissent. Celles-ci doivent donc être exemplaires dans le respect des mesures de protection. Cela explique les règles assez drastiques concernant le cyclisme sur route professionnel. L'UCI a tenté de réaliser un compromis pour concevoir son protocole. Il faut distinguer les mesures dédiées aux organisateurs, et les mesures que doivent respecter les équipes. Il est demandé de tester les coureurs, à travers un questionnaire distribué quotidiennement et des tests PCR. Ces tests sont actuellement en France assez difficiles à réaliser, même si les tests salivaires (moins précis) peuvent représenter une piste intéressante. Éric MEINADIER estime qu'il n'y a, à ce jour, pas lieu de réaliser des tests PCR auprès de tous les compétiteurs avant toutes les compétitions. Ces tests ne sont pleinement utiles que si tous les participants à une épreuve s'y plient.

Marc FAYET demande si un inspecteur de l'UCI est chargé de vérifier que toutes les règles sont appliquées par un organisateur.

Éric MEINADIER répond que rien n'est précisé sur ce point, même si l'UCI a indiqué que des sanctions financières pourraient être engagées en cas de non-application des règles.

Philibert MOUEZA signale que des coureurs français effectuent actuellement des compétitions en Bulgarie, qui vient de passer en « orange ».

Éric MEINADIER relève que c'est la logique de « bulles » qui se déploie pour les compétitions. Ne peuvent entrer dans les « bulles » que des acteurs non contaminés.

Philibert MOUEZA suggère à la FFC de communiquer auprès des responsables de clubs pour inciter à ne pas se déplacer dans des pays à risque.

Michel CALLOT précise que les autorisations de sortie de territoire sont corrélées aux dispositions prises par le ministère des Affaires étrangères. Ce n'est pas à la FFC d'édicter des règles, alors que celles-ci sont édictées par le pays d'origine et par le

pays hôte. De plus, les informations changent très rapidement à l'échelle du monde et il serait très complexe d'être constamment à jour.

Christophe LAVERGNE rappelle que pour l'espace Schengen, dont fait partie la Bulgarie, il n'y a plus aucune restriction.

Stéphane GARCIA observe qu'il attend entre 800 et 1000 pilotes par jour pour la Coupe d'Europe qu'il organisera à l'automne 2020. Le Sud PACA est devenu une zone rouge. Stéphane GARCIA se sent assez désorienté, par rapport notamment aux exigences préfectorales qui sont imposées.

Michel CALLOT indique qu'à ce jour, pour le BMX ou le VTT, aucun protocole n'a été établi par l'UCI. Cela ne signifie pas qu'il n'y en aura pas un à l'avenir. Cet aléa n'est pour l'instant pas résolu. Sur les plus grands événements, il y a une fragilité par rapport aux décisions préfectorales. Le premier risque concerne l'aspect civil, mais les organisateurs de la FFC sont couverts par l'assurance fédérale. Le second risque concerne davantage la stigmatisation du cyclisme, si un problème survient dans une manifestation.

8. Intervention du DTN adjoint

Cédric CHAUMOND explique que le Pôle France Olympique de Saint-Quentin-en-Yvelines a pu rouvrir. L'entraînement réalisé par les athlètes durant le confinement s'est révélé très efficace. Le suivi réalisé par les entraîneurs nationaux a été très bien effectué. Les premiers stages sont en train de s'organiser, notamment pour la piste endurance. Par ailleurs, il a été décidé d'envoyer une délégation complète pour les Championnats d'Europe de Plouey. La France sera donc très bien représentée. Pour le BMX, il n'y aura qu'un seul Championnat d'Europe, qui se déroulera fin septembre en Belgique. Pour le VTT, le Championnat d'Europe et le Championnat du monde ont été décalés et des Français y seront présents.

Par ailleurs, les actions de la DTN autour notamment du « savoir-rouler » se mettent progressivement en place. Enfin, une première formation de 31 coaches « mobilité à vélo » vient de se terminer.

IV. FINANCES (DONT BUDGET RECTIFICATIF ET TARIFICATION)

1. Budget rectificatif

Gilles DA COSTA rappelle que ce budget rectificatif a été établi à la mi-juin 2020. Au préalable, des simulations avaient été communiquées aux membres du Conseil fédéral. Elles conduisaient à imaginer un déficit pour 2020 supérieur à 1,5 million d'euros. Finalement, ces simulations se sont révélées justes, mais l'obtention d'une condition particulière permet d'éviter la catastrophe annoncée. La première caractéristique du budget concerne la perte de 4 millions d'euros de chiffre d'affaires, puisque le budget global s'établirait à la fin de l'année financière à 16, 254 millions d'euros. La trajectoire initiale visait à poursuivre l'enjeu de sécurisation ; c'est pour cela qu'il avait été prévu un budget excédentaire à hauteur de 363 076 euros. En l'état actuel, ce budget serait déficitaire de 56 820 euros. Par rapport au budget initial, il y a donc une perte de 420 000 euros, alors que la FFC pouvait craindre une perte de 1,6 million d'euros.

Il y a évidemment des pertes de produits au niveau des licences, des droits d'engagement, des assurances ou des droits d'organisation fédéraux. Mais dans ce

contexte, la FFC a réduit des activités, avec un impact sur les frais de fonctionnement. La Fédération a aussi recouru au dispositif de chômage partiel. De plus, une négociation a eu lieu avec l'assureur, ce qui a permis d'obtenir une remise de la prime d'assurance à hauteur de 1,3 million d'euros (sur un total de plus 3 millions d'euros par an). En outre, une somme d'environ 800 000 euros est maintenue par le ministère des Sports et gagée sur les activités de 2021.

S'agissant de la DAS, la baisse d'activité concrète a été significative, même si le travail du service a été intense pour retrouver des positionnements adéquats pour les événements.

2. Tarification

Gilles DA COSTA note que des engagements avaient été pris à l'échelle du mandat, avec une logique de stabilisation de la tarification fédérale. La proposition effectuée ce jour permet un maintien en tous points du tarif des licences, des organisations et des engagements fédéraux pour l'année 2021. Pour la FFC, le risque concerne les assurances. La chute d'environ 9000 licences pourrait conduire à ne pas percevoir les parts d'assurance correspondantes pour les licences non vendues. Ce risque a été évalué, étant entendu que l'année 2021 est la dernière pour le contrat d'assurance actuel. La FFC est en train de minimiser ce risque en cas de baisse significative du nombre de licences. Il faut donc entamer une nouvelle négociation avec l'assureur pour le contrat de l'année 2021.

Par ailleurs, il est proposé une baisse de tarification concernant les épreuves nationales Jeunes (Juniors, Hommes et Garçons) à hauteur de 25 %. D'autres baisses concernent des épreuves de cyclosporives pour lesquelles la concurrence est forte. Pour l'assurance des épreuves pour les comités régionaux, il est proposé de reconduire pour 2021 le montant de la tarification assurances.

V. PLAN DE RELANCE

Michel CALLOT précise en introduction que si la FFC sort de cette crise dans une situation qui n'est pas catastrophique de point de vue des finances fédérales, cela est dû en partie aux négociations avec l'assureur et l'Etat, mais aussi à la solidité de la gestion de la Fédération et à la discipline qui règne dans tous les services. De nombreux points d'interrogation concernent l'avenir, puisque personne ne sait quand cette crise sanitaire sera terminée. L'optique du Bureau Exécutif vise à déployer des mesures concrètes, tout en s'appuyant sur un message de fédéralisme qui soit très fort.

Deux cibles prioritaires portent l'avenir de la FFC : les jeunes et les organisateurs. La crise peut en effet affaiblir les ressources bénévoles, alors que les ressources publiques et le financement privé se feront rares. Il faut lancer un message de fédéralisme à ceux qui permettent de pratiquer le cyclisme. Il est nécessaire de mobiliser les relais territoriaux et les comités régionaux, qui sont en mesure de repérer les zones les plus sensibles. Quoi qu'il en soit, ce plan de relance est activé sans mettre en péril la solidité financière que la FFC continuera de reconstruire, avec notamment une indispensable recapitalisation. En résumé, il s'agit de déployer un plan de relance qui corresponde à un investissement raisonné ne mettant aucunement en péril la structure financière de la Fédération.

Gilles DA COSTA indique que le premier axe concerne la fidélisation des jeunes licenciés. La proposition consiste à accorder un rabais de 10 euros sur la licence 2021

pour les jeunes (jusqu'à Juniors compris) licenciés en 2020. Il est important de prendre une telle action, car ce public est très volatile. Cette perspective s'adresse à 45 000 licenciés, qui globalement se renouvellent avec un tiers de perte chaque année. Le coût pour la Fédération (budgété en termes prévisionnels dans le budget rectificatif) s'élève à environ 300 000 euros.

Il est également proposé pour 2021 une aide aux organisateurs. Les comités régionaux pourront en 2021 faire une « année blanche » sur leur contribution aux assurances 2020. C'est donc une somme de 500 000 euros qui était habituellement prélevée sur les comités régionaux, qui eux-mêmes la prélevaient sur les organisateurs. Cette année blanche sera destinée pour partie à compenser la perte de prélèvements d'assurance due aux annulations d'épreuves et pour partie à des politiques promotionnelles de tarification d'organisations pour 2021. Charge à chaque comité d'en déterminer les conditions, l'ampleur et les cibles. En résumé, il convient de montrer que le niveau national et le niveau régional sont liés pour soutenir les clubs organisateurs.

Le troisième volet du plan de relance propose d'intéresser les clubs. La FFC reverserait en effet un montant significatif sur les licences qui seraient prises en nombre supplémentaire dans les clubs pour les catégories jeunes entre 2020 et 2021, sans réduire les droits des comités régionaux. Par exemple, le club qui passe de 50 à 70 licenciés jeunes de 2020 à 2021 sera intéressé sur les 20 licences supplémentaires. Un autre axe concerne le lancement d'une politique de développement articulée autour du mécénat d'ASO, qui a pu être confirmé. ASO souhaite développer sa RSE et compte sur ce mécénat pour illustrer une partie de cette politique. Le « savoir-rouler » sera, à cet égard, prioritaire. L'objectif est fixé à 10 000 jeunes à certifier sur trois ans. L'enjeu consiste à utiliser le mécénat ASO pour supporter les actions de développement. Une partie de la dotation 2020 pourrait glisser sur le budget 2021. L'objectif global consiste à étoffer l'offre de licences et à éviter cette question lancinante : « A quoi cela sert-il d'être licencié à la FFC ? ». Au-delà de l'appartenance à une famille, cela sert à obtenir des avantages directs. Il est aussi envisagé le recours à un prêt garanti par l'État, selon une logique de rebond, pour contribuer à une véritable politique de développement.

L'ensemble de ces mesures mobiliserait une somme totale d'environ 2,5 millions d'euros. Ce montant serait exclusivement mis au service des enjeux décrits plus haut, sans mise en danger de la stabilité budgétaire de l'association.

Il est temps de se préoccuper de l'après-crise, à travers une stratégie pour la période 2021-2024. La préparation des orientations du cyclisme de demain ne peut se faire sans une concertation large, sans une écoute en termes de management. Le principe de concertation doit s'engager dès la rentrée de septembre 2020, avec notamment un questionnaire permettant d'identifier les attentes. Ensuite, des consultations auront lieu avec les comités départementaux et régionaux.

Le Président revient sur le sujet de la diminution des droits d'organisation. Il serait sans doute préférable de choisir la formule suivante : « aide à l'organisation ». Un travail sur les calendriers permettrait d'identifier d'éventuels manques sur les épreuves de minimales ou de cadets. Il serait plus intéressant de proposer à des organisateurs de réaliser ce genre d'épreuves en les aidant à payer ce droit d'organisation, plutôt que d'opérer une baisse de 50 euros pour toutes les épreuves.

Gilles DA COSTA note que le principe de subsidiarité est intangible. C'est un principe général de l'action. Le message du national consiste à indiquer qu'il existe un risque sur les organisations. Il convient de limiter ce risque. Après, les solutions à identifier pour cela doivent l'être au sein du comité régional concerné, qui saura trouver les leviers adéquats. Il y a une véritable logique de pacte qui se déploie : la décision est sur-mesure, adaptée au secteur. L'aide à l'organisation peut donc revêtir différentes formes.

Michel CALLOT précise qu'il faut conserver des mots forts pour la communication de la FFC. L'expression « aides aux organisateurs » revêt un grand poids. Un des éléments d'effritement du fédéralisme se rapporte à la difficulté à organiser. Il est important d'adresser un message sur l'ensemble du territoire aux jeunes et aux organisateurs d'épreuves. Il faut trouver des méthodes qui soient les plus participatives possible à un débat national autour de la Fédération, de ses enjeux, de ce que les acteurs ont envie d'y faire.

Joseph BURDIN estime que ces éléments de relance doivent rester transparents. La simple baisse d'un coût d'une licence risque de passer inaperçue. Il convient de mettre en avant la notion d'accompagnement, afin que l'effort de la FFC soit pleinement visible par les licenciés. De même, il faut mettre en exergue la notion d'aide pour les droits d'organisation, afin d'attirer l'attention des bénéficiaires.

Gilles DA COSTA confirme qu'il s'agit d'un enjeu de communication. Pour la licence, c'est bien un « avantage licence 2021 » qui est proposé. Le tarif de licence n'est pas modifié.

Pascal SERGENT note que les propositions de la FFC vont dans le bon sens. Il faut aider les organisateurs, qui se plaignent des lourdeurs administratives et des difficultés financières. Dans son comité régional, la totalité de la somme non prélevée en 2020 sera consacrée à l'aide aux organisations.

Le Président cite le cas d'une région organisant 1200 courses. Le comité régional n'aura pas forcément la capacité d'aider tout le monde. Dans chaque région, il faudra bien cibler les actions d'aide.

Ludovic SYLVESTRE aborde en conclusion le sujet de l'opération estivale « Un été à vélo ». L'objectif consiste à faire découvrir par un titre Pass'Accueil les différentes disciplines de la FFC, et notamment le BMX et le VTT, à un jeune public. Il serait pertinent que les comités régionaux effectuent une relance auprès de leurs clubs pour mettre en avant cette opération importante.

Par ailleurs, il faut noter que le Tour de France se tiendra en septembre, tout comme l'opération « A la découverte des sports cyclistes ». Ces éléments, en plus de la campagne de recrutement sur les réseaux sociaux, représentent des opportunités d'inverser la tendance sur la baisse des licenciés.

Par ailleurs, Ludovic SYLVESTRE précise une mesure de relance pour les épreuves fédérales route de fin de saison. Le BE avait décidé d'abaisser le minimum de grilles de prix (jusqu'à -40 % sur le montant global de la grille).

VI. COMMISSIONS ET POINTS RÉGLEMENTAIRES

1. Trial

Éric JACOTE présente la proposition de simplification du travail des comités, en supprimant le principe de quotas. La classification s'effectue désormais au nombre de pilotes.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

2. XC

Éric JACOTE explique que l'UCI a annoncé le 07 juillet 2020, qu'exceptionnellement pour la saison 2020, les différents critères de participation aux épreuves Junior Series étaient annulés, notamment celui du ranking UCI. Afin d'éviter des problèmes organisationnels et un effectif trop important en « Juniors Series Hommes », ainsi qu'une déstabilisation des Classements Coupe de France sur la catégorie « Junior Open Hommes », il semble nécessaire que la participation pour les Français en « Junior Series Hommes » soit limitée au groupe listé « Junior Élite ». Pour rappel, ce groupe correspond aux 137 pilotes autorisés à s'inscrire en « Juniors Hommes » sur les autres manches de Coupe de France. Exceptionnellement en 2020, afin de s'adapter à la crise sanitaire, l'épreuve « Junior Series Hommes » organisée dans le cadre de la Coupe de France, sera réservée pour les Français aux pilotes listés « Junior Élite », de la même manière que sur les épreuves « Junior Hommes » lors des autres manches de Coupe de France. Les pilotes français non listés « Junior Élite » devront s'inscrire dans la catégorie « Junior Open Hommes ». Les Juniors Femmes devront toutes s'inscrire sur l'épreuve « Junior Series Femmes », sans aucune restriction.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

3. Route Femmes

Claire FLORET aborde le sujet des conditions de participation à la Coupe de France Femmes. La Commission propose de passer d'un minimum de 4 compétitrices sur chaque manche à un minimum de 3 compétitrices, avec une pénalité qui ne serait que de 10 points dans le cas où ces 3 compétitrices ne seraient pas au départ de la manche de Coupe de France.

Cette proposition est adoptée à la majorité (19 voix favorables, 2 défavorables).

Claire FLORET présente la proposition concernant les contre-la-montre par équipe sur les courses Femmes. Il y aurait là aussi un passage à un minimum de 3 compétitrices, avec la possibilité d'équipe mixte, avec deux clubs maximum (qui ne rentreront pas dans le classement de la Coupe de France).

Cette proposition est adoptée à la majorité (18 voix favorables, 3 défavorables).

Catherine GASTOU note que pour l'épreuve qui a lieu le 9 août 2020, seulement 14 filles sont engagées, ce qui suscite des inquiétudes.

Claire FLORET assure qu'une relance pourra être effectuée auprès des équipes de National 1 et 2 ; la grande majorité s'était engagée à être présente.

Pour l'épreuve en ligne Espoirs Femmes, il est proposé à titre expérimental d'ouvrir l'épreuve aux structures N1 Femmes (5 coureuses maximum) et aux structures N2 Femmes (4 coureuses maximum), au-delà des possibilités précédentes, qui restent en vigueur. Les sélections régionales ne pourront pas faire appel à des coureuses appartenant à des structures N Femmes déjà représentées dans l'épreuve. Les coureuses Espoirs Femmes des équipes UCI Women's World Tour et Continentales Femmes UCI peuvent faire l'objet d'une sélection régionale hors quota, avec port du maillot de la sélection régionale (c'est le club de licence qui déterminera l'appartenance au Comité).

Cette proposition est adoptée à la majorité (16 voix favorables, 3 défavorables et 2 absentions).

Le Président estime qu'un Championnat de France doit rester une épreuve de sélection.

Michel CALLOT fait état d'une crainte sur le dimensionnement du déplacement vers quelques championnats, dont le Championnat de l'Avenir. Il conviendrait de redéfinir plus finement ce que pourrait être la feuille de route pour les priorités sportives des comités régionaux. Il n'est pas simple de répondre à toute l'offre fédérale quand elle se déploie sur une année pleine.

Vincent DEDIEU demande si chez les Hommes, les clubs de DN pourront déplacer des Espoirs. Il conviendrait de poser les choses à plat avant de lancer une telle expérience entre les comités régionaux et la Fédération. La participation des DN aux Championnats de France Espoirs pose problème.

Le Président partage cette analyse, d'autant qu'ils ont la possibilité de participer aux Championnats de France Élites avec leur DN

Michel CALLOT note qu'il faudra réfléchir avec les présidents de comités régionaux à la feuille de route sportive des régions. Cependant, une tension forte caractérise les finances cette année. D'où l'idée de se dire que le moment est opportun pour mener une expérimentation. De plus, la catégorie Espoirs est de plus en plus préemptée par le monde professionnel ce qui interroge sur le travail de formation fédérale dans cette catégorie.

Claire FLORET poursuit avec l'épreuve en ligne Juniors Femmes. Peuvent y participer les femmes françaises, titulaires d'une licence « Junior » et les concurrentes énumérées ci-dessous :

- la Championne de France sortante (si elle est encore Junior) sera qualifiée d'office
- les sélectionnées des Comités régionaux de métropole et d'Outre-Mer (Quota libre).

Si au 1er octobre 2020, le nombre d'engagées des sélections des Comités régionaux est inférieur à 60 coureuses, les structures N1 et N2 Femmes pourront engager des coureuses sans limites.

Cette proposition est adoptée à la majorité (16 voix favorables, 3 défavorables et 2 absentions).

Claire FLORET poursuit avec la labellisation des National Femmes pour 2021. En National 1, les coureuses seraient toujours de 8 à 12 :

- 1^{re} catégorie (3 minimum)
- 2^e catégorie
- Juniors (3 maximum)

Pour le National 2, l'effectif déclaré serait toujours de 6 à 12 coureuses :

- 1^{re} catégorie (3 maximum)
- 2^e catégorie
- 3^e catégorie
- Junior

Le Président fait part de son désaccord. De nombreuses DN régionales tournent avec 50 % de Juniors. Des dérogations sont demandées à la DTN pour courir avec les Juniors, qui ont largement le niveau. Il y a eu beaucoup d'investissements pour l'équipe de N1 et les partenaires pourraient ne pas suivre.

Claire FLORET rappelle que l'idée n'est pas d'écarter les comités régionaux des structures nationales, mais de les orienter vers de la National 2 si leur objectif principal est la formation appuyée sur les juniors.

Vincent DEDIEU est perplexe à l'idée de limiter au niveau des premières catégories, car cet élément peut être bloquant en fonction de l'effectif de la région. Toutefois, la proposition va plutôt dans le bon sens, même s'il estime qu'il faudrait aller plus loin.

Claire FLORET explique qu'il s'agit d'avoir deux pelotons homogènes en termes de niveau. À partir du moment où il n'y a pas de limite sur les 1^{res} catégories, le risque est de se retrouver avec un peloton de National 2 qui aura le même niveau que celui de National 1.

Stéphanie CATTOEN estime que le fait de limiter le nombre de Juniors à 3 est peu pertinent.

Ludovic SYLVESTRE renvoie à la future réforme des licences, qui permettrait d'apporter une réponse globale sur les clubs N, qu'ils soient Femmes ou Hommes, par rapport à ces effectifs.

Stéphanie CATTOEN rappelle que les conseils régionaux soutiennent les comités régionaux. En National 1, des aides sont déployées.

Le Président note que l'an prochain, des cadettes pourraient venir à la Breizh Ladies, à condition que ce soit en DN1. Il faut que les partenaires continuent à suivre.

Marc TILLY rappelle que la DN correspond à du haut niveau. Il est étonnant d'entendre dire que quasiment toutes les catégories doivent être acceptées dans cette DN. En Pays de la Loire il y a une équipe réserve pour faire de la formation de jeunes filles qui ne sont pas forcément dans la DN.

La proposition sur les effectifs des N1 est adoptée à la majorité (11 voix favorables, 6 défavorables et 4 abstentions).

La proposition sur les effectifs des N2 est adoptée à la majorité (15 voix favorables, 5 défavorables et 1 abstention).

4. Piste

Anne LE PAGE explique qu'il est proposé de repousser la date de changement de catégorie au 1er janvier 2021, du fait que les Championnats de France sont décalés du 19 au 23 décembre 2020.

Cette proposition est adoptée à la majorité (19 voix favorables, 1 défavorable).

Anne LE PAGE note que pour les Championnats de France Élités et Avenir, il est proposé d'annuler les épreuves suivantes :

Épreuves communes à toutes les catégories :

- Scratch
- Omnium

Épreuves complémentaires :

- Vitesse par Équipes Minimales
- Cadettes et Juniors Femmes
- Vitesse par Équipes Cadets et Juniors Hommes
- Poursuite par Équipes Élite Femmes
- Poursuite par Équipes Élite Hommes
- Élimination Élite Femmes
- Élimination Élite Hommes

Sont ajoutés :

- Omnium Élite Hommes
- Omnium Élite Femmes

38 titres seront attribués, au lieu de 52 en 2019.

Cette proposition est adoptée à la majorité (18 voix favorables, 1 défavorable, 2 abstentions).

Anne LE PAGE poursuit avec l'épreuve de vitesse individuelle Élités Hommes. Pour augmenter la confrontation des athlètes et leur permettre de courir davantage, il est proposé en quarts de finale de passer à deux manches, avec belle éventuelle.

Cette proposition est adoptée à la majorité (19 voix favorables, 1 abstention).

Anne LE PAGE indique que la même proposition concerne les Élités Femmes.

Cette proposition est adoptée à la majorité (20 voix favorables, 1 abstention).

Anne LE PAGE observe que pour la poursuite par équipe Juniors Hommes, il est proposé de supprimer les 7^e et 8^e temps, et les 5^e et 6^e temps pour les places en finale.

Cette proposition est adoptée à la majorité (20 voix favorables, 1 défavorable).

Anne LE PAGE note que pour les épreuves Omnium Élite Femmes, il est proposé d'ouvrir sans limitation la participation aux femmes âgées de 17 ans et plus (et non 19 ans et plus) et de supprimer la mention suivante : « S'il y a moins de 12 partantes dans les catégories Élite et/ou Juniors Femmes, les Juniors Femmes pourront participer à l'épreuve Élite Femmes ».

Cette proposition est adoptée à la majorité (17 voix favorables, 3 défavorables).

Anne LE PAGE indique que pour l'épreuve de Keirin Cadets, il est proposé de supprimer la limitation des participants.

Cette proposition est adoptée à la majorité (20 voix favorables, 1 défavorable).

Anne LE PAGE note que pour l'épreuve de course aux points Cadets, il est proposé de maintenir une qualification du vainqueur de la course aux points de chaque manche piste de la Coupe de France Cadets des Départements.

Cette proposition est adoptée à la majorité (19 voix favorables, 1 défavorable, 1 abstention).

Anne LE PAGE évoque la modification du chapitre 2 Épreuves sur piste pour la vitesse par équipe. L'épreuve se déroule sur trois tours de piste avec des équipes de trois coureurs, sans distinction entre les hommes et les femmes.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Anne LE PAGE note que la dernière proposition est identique à la précédente, mais concerne la vitesse par équipe.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

5. Route hommes

Ludovic SYLVESTRE aborde tout d'abord les épreuves par handicap. Un logiciel permet de réaliser des départs différés. L'objectif consiste à permettre aux licenciés à avoir une course à proximité de chez eux. L'outil calculateur est disponible sur le site internet de la FFC. Il s'agit d'une mesure transitoire pour la fin de saison. Un retour d'expérience sera alors réalisé.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Ludovic SYLVESTRE indique que pour les Championnats de France Espoirs, au regard du contexte actuel relatif à la programmation des Championnats de France Avenir 2020 en fin de saison sur route 2020 (23 octobre 2020), la CN Route propose l'évolution ci-dessous, à titre expérimental pour l'épreuve en ligne Espoir 2020.

-25 structures N1 x 5 coureurs = 125 coureurs

-12 comités régionaux métropolitains x 6 coureurs = 72 coureurs

TOTAL = 197 coureurs

Les sélections régionales ne pourront pas faire appel à des coureurs appartenant à des structures N1 déjà représentées dans l'épreuve.

Cette proposition est adoptée à la majorité (17 voix favorables, 2 défavorables, 2 abstentions).

Ludovic SYLVESTRE propose la même logique pour le contre-la-montre individuel Espoirs. La participation reste libre, soit aux couleurs de la sélection régionale, soit aux couleurs de la structure N1. Ce choix sera réalisé au moment de l'engagement, sur la plateforme dédiée.

Cette proposition est adoptée à la majorité (18 voix favorables, 2 défavorables).

Ludovic SYLVESTRE évoque les mesures de relance fédérale, en particulier pour la saison prochaine. La CN Route et le Bureau Exécutif proposent au Conseil Fédéral d'autoriser, pour ceux qui le souhaitent et pour la discipline de la route, les licenciés Cadets 2 et Juniors 2 en 2020, à participer en début de saison 2021 (du 21 février au 25 avril 2021 inclus) aux épreuves du calendrier régional de leur ancienne catégorie 2020. En cas d'obtention d'une victoire au cours de la période susvisée, le coureur concerné ne sera plus éligible à cette mesure transitoire et devra participer aux épreuves correspondant à sa catégorie de licence 2021.

Cette proposition est adoptée à la majorité (20 voix favorables, 1 abstention).

Ludovic SYLVESTRE aborde ensuite pour information les nouveaux formats de contre-la-montre. Le premier sujet concerne la mise en place d'un Droit d'Organisation, géré par chaque Comité régional, mais dont le maximum sera de 200 € (assurance comprise). Il est nécessaire de différencier les Tests Chrono et les Compétitions contre-la-montre, les Tests Chrono ne peuvent pas être support de Championnats. La situation pourra être réévaluée à l'issue de la saison 2022.

L'autre point est le suivant. Les réversions d'engagement au Comité régional sont de 2 € maximum, les Comités régionaux sont autorisés à ne pas exiger de réversion. Aucune réversion à la FFC. Cette mesure permet de construire un modèle économique plus vertueux pour l'organisateur. Cela peut lui permettre d'ajuster le prix de l'engagement en fonction de ses contraintes financières et surtout de financer une partie de son organisation grâce aux nombres d'engagés. La situation pourra être réévaluée à l'issue de la saison 2022.

Ludovic SYLVESTRE précise que les Tests Chrono peuvent accueillir, tous types de pratiquants, licenciés toutes catégories avec Certificat médical (professionnels compris), non licenciés avec CM (avec obligation soit carte à la journée soit extension de garantie pour participant occasionnel en Individuel Accident souscrit auprès de Gras Savoye), handisport dans le cadre de la convention FFC/FFH. La proposition vise à proposer des épreuves de masse qui permettent localement d'attirer des pratiquants qui se sentent éloignés de la compétition. Cette proposition permet la confrontation de chacun des pratiquants du coureur professionnel au cycloportif.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Ludovic SYLVESTRE ajoute qu'il sera procédé à un toilettage de la réglementation fédérale à ce sujet. Il aborde enfin le sujet de la classification des coureurs lors de la

saison 2021. Sur le fondement d'une disposition de la loi du 17 juin 2020 permettant aux fédérations de modifier leur réglementation pour faire face aux conséquences des mesures prises pendant l'état d'urgence sanitaire, la CN Route et le Bureau Exécutif considèrent que le Classement National par Point FFC/DV 2020 n'est pas représentatif (5 semaines de course), et proposent au Conseil Fédéral de figer les catégories des coureurs pour la saison 2021 sur les catégories 2020. Les demandes de changement de catégories seront étudiées avec bienveillance par les CR. Les juniors 2 de 2020 auront la possibilité de choisir leur catégorie pour la saison 2021 (1^{re} année Espoir).

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Ludovic SYLVESTRE relaie ensuite des informations de Yannick POUHEY. Les dates de mutation pour les coureurs ont été modifiées : elles vont du 15 octobre au 30 novembre 2020. Par ailleurs, le nouveau calendrier des courses 2020 a été édité, concernant toutes les disciplines. Enfin, la nouvelle édition de *France Cyclisme* vient de paraître.

En outre, durant la crise sanitaire, les clubs N1, N2 et N3 ont alerté la FFC sur leur difficulté à élaborer leur budget 2021, avec la perte de partenaires privés notamment. En décembre 2020, les clubs ont un droit de passage devant la DTN et un point de passage obligatoire devant la CACG pour valider leur bilan 2020 et leur budget 2021. Il est proposé que la CACG adopte un regard bienveillant en cette période délicate.

Joseph BURDIN précise que le regard de la CACG ne porte pas que sur l'examen financier, mais également sur les éléments sportifs par la DTN. Le texte devrait être complété en ce sens. Concernant les procédures, les candidatures restent ouvertes pour postuler (des N2 en N1 ou des N3 en N2). Il conviendrait de préciser dans le texte que les dossiers seront recevables à condition de satisfaire toutes les exigences de la fiche récapitulative fournie. L'an dernier, des dossiers incomplets avaient fait l'objet d'un recours et des éléments complémentaires avaient été apportés au dernier moment.

VII. QUESTIONS DIVERSES

Le Président prend note du fait qu'il est plus ou moins évincé des DN1, et le regrette profondément.

Claire FLORET rappelle que pour 2021, le fonctionnement de l'an passé est reconduit, avec la possibilité pour les National Comités d'être en National 1 ou 2 dans le respect du cahier des charges. C'est pour la saison 2022 que sera menée une réflexion sur ce qui est attendu d'une N1 ou d'une N2.

Le Président aborde également le sujet de la tarification trop importante des droits d'engagement sur les Coupes de France, et en particulier sur le cyclo-cross. Les départements qui se déplacent ont des frais supplémentaires. Il faut que la réflexion ait lieu au sein du BE.

Éric JACOTE rappelle que d'autres modèles existent. Cette décision n'est prise que sur les épreuves nationales. Personne ne s'émeut de savoir combien paie un licencié en BMX ou en Trial. Ce sont aujourd'hui les comités régionaux et départementaux qui assument pour la plupart les déplacements. Il faudra peut-être revoir le modèle.

Le Président explique que le problème ne concerne pas le prix en tant que tel. Il faut éviter de se priver des gens qui ne peuvent pas payer. Une population est exclue de ce sport, malheureusement, à cause de la sélection par l'argent. La FFC doit mener des réflexions sur ce point.

Sylvain DUPLOYER note que l'augmentation sur les Coupes de France de cyclo-cross ne date pas d'hier. La discipline et ceux qui la pratiquent sont plutôt satisfaits de cette augmentation qui est inéluctable. Si un Cadet paie 12 euros, 5 euros vont à l'organisateur. Sur ce type d'épreuves, 10 000 euros de frais de déplacement sont distribués pour faciliter la participation. Le calendrier prévisionnel des organisations de BMX a trois années d'avance. Les parents de pratiquants de BMX ne sont pas plus riches que les parents de jeunes qui font de la route. Les 2 euros d'augmentation n'impactent pas fortement le budget, ils représentent un pourcentage très faible de ce budget global.

Le Président rappelle qu'en BMX, la notion de région est moins prégnante que dans les autres disciplines. La logique revient à laisser des gens au bord de la route, qui ne pourront donc aller vers le cyclisme.

Vincent DEDIEU confirme qu'il y a de la demande concernant les 6 manches. Pour les coureurs de haut niveau, il y a une possibilité de prendre des points UCI. Sur le prix, il faut que l'organisateur puisse s'y retrouver. L'augmentation n'est pas pour la FFC ou le comité régional, mais pour l'organisateur. La quatrième manche pourrait se retrouver à proximité de la manche de Coupe de monde, comme le font les Belges. Il y a un engouement pour la discipline.

Le Président insiste sur l'importance de lancer des réflexions sur ces sujets.

Michel CALLOT note que le premier sujet concerne le prix d'engagement en tant que tel, et le rééquilibrage qui a été tenté entre la consommation d'activité et l'organisation d'activités. Ce rééquilibrage est pertinent pour le rapport entre organisateurs et pratiquants. Le second sujet concerne l'inclusivité de ce sport par rapport à des publics qui manquent de moyens pour faire du vélo en compétition. Il faut s'emparer de ce sujet crucial, avec la DTN notamment. Cela passe par une meilleure collaboration avec les structures issues du social, tout en conférant des outils aux clubs pour apporter de l'aide là où elle doit être apportée. Il s'agit là d'un axe de travail important. Il est pertinent que les membres du Conseil Fédéral alertent le Bureau Exécutif sur de tels enjeux. Pour autant cela passe par des actions ciblées et non généralisées comme elles peuvent l'être aujourd'hui dans beaucoup de cas.

Sylvain DUPLOYER rappelle qu'il faut occuper le calendrier avec des Coupes de France de qualité afin de donner envie aux coureurs de venir sur les événements, plutôt que d'aller dans toute l'Europe.

Vincent DEDIEU insiste sur l'importance de se mettre autour d'une table pour analyser certaines décisions prises ce jour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 30.

Le Président

Le secrétaire de séance

Didier MARCHAND